

## Huit défis pour la France

---

La France se trouve confrontée à huit défis de court terme au moment même où son destin va se jouer les 30 juin et 7 juillet prochains.

Ce sont ces huit défis que le nouveau gouvernement devra relever.

### *1<sup>er</sup> défi : l'agriculture, l'environnement et la santé alimentaire*

1) Véritables jardiniers de la nature, architectes de nos paysages, nos agriculteurs ne représentent plus que deux pour cent de la population active d'un pays qui reste malgré tout une grande puissance agricole. C'est pourquoi leur rôle demeure primordial :

- Ils doivent pouvoir nourrir en autosuffisance plus de 67 millions d'habitants.
- Leur production doit être de qualité et répondre aux normes environnementales et sanitaires édictées par l'Union européenne.
- Leur travail participe de l'entretien de nos paysages et de notre qualité de vie.

Ils sont donc nos frères nourriciers et les protecteurs de notre santé. Aberrante et contradictoire, dans ces conditions, est la décision de l'Union européenne – avec l'accord du président de la République et du gouvernement français – de contracter avec le *Mercosur* un accord de libre-échange sans contrepartie monétaire et réglementaire. Surtout quand on connaît le peu de cas que font les gouvernements des pays d'Amérique latine (le Brésil tout particulièrement) de la santé humaine et de l'environnement en matière d'élevage et de cultures vivrières.

Il ne sert à rien d'imposer aux Français des zones rurales de rouler (chèrement) dans des voitures à moteur électrique alors même que la part de la France dans les émissions de CO<sub>2</sub> dans le monde est réduite à un malheureux petit pour cent, que l'Allemagne, pour avoir choisi d'abandonner le nucléaire, pollue toute l'Europe occidentale par ses centrales à charbon, que la Chine, l'Inde et les États-Unis représentent la moitié des émissions de CO<sub>2</sub> de la planète et que le réchauffement climatique provient largement de phénomènes astronomiques qui échappent à notre contrôle, si, en arrière-plan, l'État organise le marché des biens alimentaires en omettant de protéger la santé des consommateurs.

S'il est donc urgent pour la France d'abandonner l'écologie punitive qui a été mise en place au niveau européen par une caste de privilégiés vivant coupés de la population, il est aussi urgent que les autorités européennes interdisent les produits phytosanitaires – dont le glyphosate – dont l'autorisation est reconduite depuis des années sous la pression de certains syndicats agricoles et des lobbies de l'industrie chimique alors même que leurs effets cancérigènes sont avérés. C'est à cette condition que le plan phytosanitaire 2030 – qui vient d'être peu ou prou abandonné par le gouvernement – pourra être relancé.

Qui gouverne la France ? Les représentants du peuple tout entier ou les représentants des lobbies agro-alimentaires et de l'industrie chimique ?

Et qu'attend-on pour protéger nos terres agricoles et nos appellations contrôlées des appétits des prédateurs étrangers ?

2) Par ailleurs, il faut remettre en vigueur la préférence communautaire qui a existé en Europe jusqu'à la signature des accords de Marrakech en 1994 afin de protéger notre agriculture d'une

concurrence étrangère déloyale. Le but de l'Union européenne n'a jamais été de protéger les Européens. Si tel avait été le cas, les traités européens auraient instauré et maintenu la préférence communautaire. Or, celle-ci n'était pas prévue par le traité de Rome, ni par aucun des traités qui ont suivi jusqu'à nos jours. Elle n'a été imposée, grâce à la volonté du général de Gaulle qui fit pression sur nos partenaires européens dans les années soixante, que momentanément et pour la seule politique agricole commune. Elle fut démantelée, sous la pression des États-Unis, par les accords de Marrakech du 15 avril 1994. La rétablir envers et contre tous est une priorité absolue.

Il en va de même des accords commerciaux passés avec d'autres régions du monde. Ils ne tiennent absolument pas compte des intérêts de la France et des Français, qu'ils soient consommateurs, salariés ou agriculteurs. Ils sont négociés, dans un esprit d'ouverture maximale des frontières, par des hauts fonctionnaires européens tout acquis à la vision mondialiste de l'économie internationale et pour satisfaire les appétits des grandes multinationales de l'agro-alimentaire ou de l'industrie. Cela n'est plus acceptable.

### ***2<sup>ème</sup> défi : l'industrie et la balance commerciale de la France***

Le thème de la réindustrialisation de la France est devenue la tarte à la crème de la politique française. Les mesurette Macron de la *start'up* « France » n'auront guère d'impact en ce domaine : quelques milliers d'emplois tout au plus.

Replaçons la question dans un cadre plus général : l'Union européenne est le problème et « plus d'Europe » (comme le souhaite le président Macron) n'est certainement pas la solution.

L'Union européenne ne renforce pas du tout la souveraineté de la France. Elle renforce sans doute la souveraineté des petits États comme les pays du Benelux ou les États baltes. Mais certainement pas la souveraineté des grands États comme la France. L'Union européenne a, au contraire, retiré des parts importantes de souveraineté à la France.

Cette privation de pans entiers de notre souveraineté ne s'est pas faite à notre avantage. Elle nous a appauvris matériellement, culturellement et symboliquement.

Loin de nous protéger et de nous affermir, la disparition du franc et l'entrée dans la monnaie unique nous ont littéralement poignardés. Désindustrialisation, chômage, déficit commercial, baisse du revenu réel, abaissement du niveau de notre protection sociale et endettement massif furent les conséquences de l'entrée en vigueur d'un euro surévalué pour l'économie française et sous-évalué pour l'économie allemande.

Il en va de même pour les politiques structurelles. Les traités successifs, signés et ratifiés par la France, nous ont privés des instruments traditionnels de la politique économique, notamment en matière industrielle. Si les traités européens avaient été d'inspiration colbertiste et protectionniste, on aurait pu défendre l'idée que la construction européenne était une construction française susceptible d'agrandir l'espace économique et politique de notre État-nation aux dimensions du continent européen (hors Russie) tout en respectant, bien sûr, les langues et les cultures nationales diverses qui le composent. Mais il n'en est rien. La construction européenne est une construction libérale et libre-échangiste, d'inspiration anglo-américaine. Elle insère notre pays dans un monde libre-échangiste dominé par les États-Unis et, en Europe, par leur représentant, l'Allemagne. Elle est tournée contre nos intérêts nationaux les plus sacrés.

Le tropisme ultralibéral des institutions européennes ont favorisé la mainmise de la commission sur les conditions de la concurrence, privant plusieurs de nos fleurons industriels des moyens

de leur croissance externe. Ainsi, Péchiney Ugine Kuhlmann fut-il empêché, à l'instigation de Sir Leon Brittan, commissaire européen à la concurrence, de racheter l'américain Alcan. Cette interdiction fut le point de départ, dans une industrie très concurrentielle, du déclin de l'entreprise française et de son rachat, plusieurs années après, par ce même Alcan. Bel exemple de sabordage de l'industrie française sur ordre de la Commission de Bruxelles.

Les traités européens interdisent également les subventions et les aides d'État aux industries naissantes ou en difficulté. Ainsi, toute intervention de l'État étant bannie, notre pays se trouve laminé par la concurrence des pays à bas salaires dans un contexte où, pour satisfaire les thuriféraires du libre-échange et les intérêts des firmes multinationales, toute idée de préférence communautaire et de protection aux frontières de l'Union est écartée.

Par ailleurs, la France a une vocation mondiale. Sa langue est la troisième langue mondiale après l'anglais et l'espagnol (si l'on excepte le chinois, qui demeure confinée à une ethnie, même si celle-ci représente un quart de l'humanité). Son histoire est politiquement, économiquement et culturellement tournée vers les cinq continents.

C'est pourquoi nous pensons que les solutions aux problèmes que connaît notre pays passent désormais, pour une grande part, par un desserrement des liens qui nous unissent aux autres nations d'Europe et des contraintes qui en résultent. Le desserrement des règles de la concurrence en Europe, comme la fusion avortée entre Alstom et Siemens en a récemment démontré la nécessité, est une urgence.

Moins d'Europe et davantage de libertés nationales nous semblent être la clé pour un avenir meilleur. Sauf si, bien entendu, le vœu secret des gouvernants était de saborder la maison France et d'abandonner encore davantage son peuple aux diktats du capital international.

En revanche, à court terme, quatre mesures importantes pourraient être prises :

1) *Restaurer la préférence communautaire* (comme pour l'agriculture), c'est-à-dire instaurer une sorte de protectionnisme aux frontières de l'Union européenne en vue d'égaliser les conditions de la concurrence entre les industries européennes et les industries des pays à bas salaires et à faibles normes environnementales. Une renégociation des règles de l'OMC paraît, pour cette raison, inévitable.

2) *Mettre en œuvre une législation fiscale qui incite les Français à investir dans notre industrie nationale*. Une législation plus générale doit être élaborée en faveur de nos industries. En matière industrielle, une politique massive d'aide à l'investissement doit être élaborée, décidée et appliquée. Il y va de la survie de notre économie et de notre système de protection sociale. Cette politique industrielle indépendante sera fondée sur nos intérêts nationaux, un peu sur le modèle des joint-ventures chinois.

3) *Abolir les trente-cinq heures* et revenir à une durée du travail créatrice d'emplois (la réduction du temps de travail détruisant l'emploi) et qui nous rende compétitifs. En effet, le travail crée d'une part le travail et, d'autre part, l'enrichissement. Or, l'enrichissement est la condition du financement des transferts sociaux, lesquels de toute façon diminueront mécaniquement sous l'effet de la baisse du chômage entraînée par l'augmentation de la durée du travail.

En matière de travail, la réduction du temps de travail a été, comme c'était prévisible, une catastrophe pour l'économie française. Elle a réduit, voire annulé, notre croissance économique. Elle a abaissé le niveau de compétitivité de nos PME. Et elle a fini par détériorer l'emploi alors même qu'elle avait pour ambition de faire baisser le chômage. Elle doit donc être entièrement revue.

#### *4) Sortir définitivement du marché européen de l'électricité.*

Rappelons que la réforme du marché de l'électricité, adoptée récemment à la demande du président Macron, ne résout pas vraiment le problème initial puisqu'elle stipule qu'un pays ne peut abaisser le prix de son électricité qu'à la condition de ne pas induire une distorsion de concurrence au détriment des autres membres de l'Union européenne. Par « autre membre », il faut entendre « Allemagne ». En effet, nos voisins allemands ayant choisi, à la suite de l'une de ces coalitions dont ils ont le secret, de sortir du nucléaire sous la pression des Verts allemands, leurs industriels se sont trouvés pénalisés (dans leurs coûts de production) vis-à-vis des industriels français. Ils ont donc fait pression sur leur gouvernement (Mme Merkel) pour imposer les règles du marché européen de l'électricité, que nos dirigeants (à l'époque Jacques Chirac) se sont empressés de signer sans coup férir (pour se montrer « bons européens », sans doute). Ces règles disent que le prix de l'électricité doit s'établir, partout en Europe, au prix marginal le plus élevé (en l'occurrence, aujourd'hui, celui du gaz naturel). En conséquence, la France rachète l'électricité produite par nos centrales nucléaires à un prix plus élevé que celui auquel EDF l'a vendue à l'ensemble de nos partenaires. La seule solution : sortir définitivement du marché européen de l'électricité en expliquant aux industriels allemands que la seule façon de redevenir compétitifs est, pour leur pays, d'acheter nos centrales nucléaires et de bouler les idées des Verts hors de la vie politique allemande. Cette sage décision aboutirait à pacifier le débat démocratique, à abaisser les émissions de CO2 que l'Allemagne impose à la planète tout entière et à diminuer le déficit commercial de la France.

#### ***3<sup>ème</sup> défi : le pouvoir d'achat***

Le pouvoir d'achat s'en trouverait d'ailleurs fortement revigoré, car les factures d'électricité constituent une part importante des dépenses contraintes des ménages (et des entreprises).

La baisse des prix des denrées alimentaires devra être obtenue par d'autres moyens que l'importation de produits frelatés et cancérigènes. L'un de ces moyens s'appelle les coopératives agricoles. Un autre moyen est d'alléger les normes inutiles édictées par l'Union européenne. Enfin, un impôt sur les marges commerciales unitaires devrait être institué : source de recettes nouvelles, il inciterait la grande distribution à baisser les prix sans s'attaquer au revenu des producteurs.

La réindustrialisation de la France, en étant pourvoyeuse d'emplois, améliorerait le pouvoir d'achat des ménages en même temps qu'elle diminuerait le déficit de la balance commerciale et les déficits publics (sécurité sociale incluse) grâce à l'augmentation des recettes fiscales et des cotisations sociales (à taux constants).

En revanche, la solution préconisée par certains hommes politiques de droite (relancer le pouvoir d'achat en élevant le salaire direct au détriment du prélèvement des cotisations sociales) est à bannir, car cette réforme sonnerait le glas de la sécurité sociale entendue comme système de solidarité nationale intergénérationnelle et interclasses de revenus et de patrimoines face aux risques maladie, accidents du travail et vieillesse.

#### ***4<sup>ème</sup> défi : la santé publique***

C'est précisément ce système de sécurité sociale que nous souhaitons impérativement sauvegarder. C'est une question de justice sociale la plus élémentaire. On peut même

raisonnablement affirmer que la pérennité de notre système de sécurité sociale représente un des éléments centraux de notre pacte républicain.

Assurer la solidarité entre générations et entre revenus face aux risques que sont la maladie, la vieillesse, les accidents du travail, telle est la justification ultime du maintien des cotisations sociales et des prélèvements sociaux, n'en déplaise à certains partis politiques qui souhaiteraient les supprimer soi-disant pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés, en réalité pour accroître la part des profits des entrepreneurs capitalistes. Car ce que les salariés récupérerait, avec la suppression des cotisations sociales, en salaire direct, ils le perdraient au centuple en souscrivant à des assurances privées, extrêmement coûteuses et peu protectrices.

On pourrait d'ailleurs compléter le financement actuel par l'introduction de la TVA sociale (ou d'un impôt équivalent) dont la mise en œuvre en Allemagne a prouvé qu'elle ne s'était pas traduite par la hausse des prix. TVA sociale qui aurait de surcroît le mérite de constituer une barrière protectionniste justifiée contre les importations, en Europe, des produits des pays à bas salaires pratiquant le dumping social et environnemental.

Cette TVA sociale fournirait les ressources indispensables à la construction de centres hospitaliers et de maisons médicales dont la désertification médicale de notre pays montre l'urgence.

On n'omettra pas, dans cette perspective de rétablissement des équilibres de la protection sociale, de réformer l'absurde et injustifiable aide médicale d'État dont bénéficient les étrangers en situation irrégulière. Véritable appel d'air pour l'immigration illégale, cette aide, qui coûte aux finances publiques plus d'un milliard d'euros par an, n'a aucune justification sérieuse autre que la prophylaxie des maladies contagieuses. Mais, outre le fait que les thuriféraires de cette aide n'ont jamais proposé d'en limiter l'octroi aux seules pathologies contagieuses, même dans ce domaine très limité de la santé publique, son maintien demeurerait injustifié tant elle constitue une anomalie dans un pays où un habitant sur deux n'a plus accès aux soins médicaux. C'est pourquoi je propose de réserver l'aide médicale d'État *aux seules maladies contagieuses* touchant des patients *dont il est prouvé qu'ils sont privés de ressources suffisantes pour subvenir à leurs dépenses de santé*, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une assurance privée, et d'en limiter le montant 300 € par an et par malade. Tout le surcroît de dépenses devra être laissé à la charge des patients concernés.

### **5<sup>ème</sup> défi : l'aménagement du territoire**

Former des médecins en nombre et en qualité est devenu une urgence absolue tout comme exiger d'eux qu'ils acceptent les patients, mêmes « nouveaux », grâce à l'adoption de dispositions législatives revenant à faire véritablement appliquer le serment d'Hippocrate. Enfin, il faudra les inciter à s'installer dans les zones rurales. Encore faut-il rétablir l'aménagement du territoire afin de rendre attractives ces zones rurales. Pour ce, il faut y réinstaller les services publics : écoles, mairies, bureaux de poste, perceptions, centres de santé. Et il faut réindustrialiser la France. Des usines à la campagne, et ce sont les services privés et publics qui réapparaissent. L'État doit montrer l'exemple et ne saurait se reposer sur les seules collectivités locales dont les ressources sont limitées et les besoins, croissants.

A cet égard, le mouvement de décentralisation, entamé en 1982, est un immense échec, source de gâchis de capital, d'endettement élevé de la puissance publique, de corruption fréquente, d'incompétence notoire et d'inégalités territoriale aggravées. Il convient d'en inverser le cours en diminuant par la même occasion le nombre excessif de strates administratives. Ainsi, la réduction du nombre de départements (30 à 40 départements devraient suffire) et la suppression

des régions apparaissent nécessaires pour simplifier le processus de décision, réduire les coûts de fonctionnement de l'administration locale et accroître l'efficacité de la gestion publique. Par la même occasion, la décentralisation des décisions en matière de dépenses devra être mieux encadrée par l'administration centrale et tenir compte des besoins de la nation tandis que la détermination du taux des impôts locaux devra être ôtée du champ de compétence des assemblées locales. Les recettes fiscales seront en effet octroyées, en fonction des données objectives que sont la démographie locale et les inégalités de développement entre territoires, à partir d'un prélèvement effectué sur les recettes fiscales de l'État. Ainsi la masse disponible des prélèvements obligatoires sera-t-elle mieux répartie en fonction de priorités nationales (par exemple, la carte sanitaire de la direction des hôpitaux au ministère de la santé sera rétablie et sa mise à jour tiendra compte, pour la définition des besoins, des demandes émises par les élus locaux).

La fiscalité dite « locale » (et qui ne le sera donc plus) sera ainsi réformée dans le sens de la capitation (faire payer les services publics en fonction de leur consommation) alors qu'elle est actuellement largement une fiscalité sur le capital où le législateur fait payer les services publics en fonction du patrimoine immobilier de chaque redevable et, de surcroît, de manière inégale selon l'endroit du territoire national où il se situe.

### **6<sup>ème</sup> défi : l'instruction publique**

Cela fait des décennies que le niveau de l'instruction publique décline en France même si notre pays connaît, en la matière, un véritable *french paradox* : des distinctions internationales nombreuses (rapportées au nombre d'habitants<sup>1</sup>) pour des travaux de grande qualité de la part d'une toute petite élite sélectionnée par un système de concours exigeants ; un classement international en sciences et en mathématiques de plus en plus médiocre pour la grande masse de nos lycéens.

Les raisons en sont connues : l'instauration, en 1975, du collège unique et le mythe du « 80 % de bacheliers » qui ont entraîné un véritable nivellement par le bas, source de renforcement, en bout de cursus, des inégalités en matière de dotations socioculturelles originelles ; une immigration de masse de moins en moins francophone, ce qui handicape beaucoup de collégiens dans leurs jeunes années d'apprentissage ; un abandon de la notion d'effort, de sélection, de compétition de la part d'une inspection de l'éducation nationale par ailleurs en proie à des délires idéologiques qui l'éloignent de sa mission originelle par l'adoption de choix pédagogiques contestables, inefficaces et destructeurs ; le renoncement, par l'esprit public, à la notion de mérite comme moyen de réussite professionnelle et sociale.

Les remèdes sont dans le diagnostic. Ils sont aussi dans la redistribution des importants moyens budgétaires, dévolus aujourd'hui à l'éducation nationale, en faveur des moyens humains et au détriment des dépenses matérielles inutiles – voire dommageables pour notre balance

---

<sup>1</sup> En mathématiques, la France a eu autant de médailles Fields que les États-Unis (15) alors qu'elle est cinq fois moins peuplée et que son revenu par tête est près de deux fois moindre (hors prise en compte des prestations sociales et des services publics). A noter que 11 de ces médailles ont été attribuées à des chercheurs anciens élèves de l'école normale supérieure. Il existe donc bien une instruction publique à deux vitesses : celle réservée aux élites et qui pratique l'excellence de niveau mondial ; et celle réservée à la masse de la population, qui se morfond dans la médiocrité. C'est un triste bilan, très paradoxal pour des gouvernants qui, depuis les travaux, d'une part, de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (*La reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les Éditions de minuit, coll. « Le sens commun », 1970) et, d'autre part, de Christian Baudelot et Roger Establet (*L'école capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1974), ont entendu ouvrir l'enseignement secondaire général et l'enseignement supérieur aux classes populaires.

commerciale – telles les dépenses d’informatisation (matériels et logiciels) de nos salles de classes. Pour ce, il faut bien sûr revaloriser les salaires des enseignants afin de développer les vocations mais il faut aussi engager un mouvement de revalorisation morale et sociale de leur métier par l’exigence, à tous les niveaux, de l’excellence, de la sélection, de la discipline et de la reconnaissance publique.

Plus généralement, l’accent doit être mis sur la revalorisation – en termes de qualité – de notre enseignement général, scientifique et technique. L’égalitarisme doit céder la place à une sélection intelligente, où les dispositions intellectuelles, les goûts et les aptitudes de chacun doivent être préservés et encouragés dans l’intérêt de tous. L’orientation des élèves doit être fondée sur le mérite des élèves, entendu au sens de capacités. L’enseignement scientifique et technique doit être revalorisé sans pour autant abaisser son niveau d’exigence.

Enfin, la formation professionnelle pour adultes doit être considérablement développée. Elle ne doit pas pour autant donner l’occasion à des officines privées de réaliser des profits au prétexte d’améliorer la fluidité du marché du travail. Elle doit être assurée, dans la mesure du possible, par une structure publique mixte, annexée au ministre chargé de la formation professionnelle, et dans laquelle seraient associés des représentants du ministère de l’éducation nationale, du ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche, des organisations syndicales (patronales et de salariés) et des chambres de commerce et d’industrie.

### ***7<sup>ème</sup> défi : les déficits publics et la compétitivité de l’économie française***

L’endettement des administrations publiques (État + collectivités locales + organismes de sécurité sociale) est passé de 2 262 milliards d’euros fin 2017 à 3 101 milliards d’euros fin 2023 (+ 37,1 %), soit, rapporté au P.I.B., de 98,5 % fin 2017 à 110,6 % fin 2023. Le déficit des administrations publiques n’en a pas moins augmenté considérablement, passant, dans le même laps de temps, de 77 à 154 milliards d’euros (+ 100 %) ou, rapporté au P.I.B., de 3,4 % à 5,5 %<sup>2</sup>.

Simultanément, on assiste à une sortie nette de capitaux, la balance des capitaux étant déficitaire de 11 milliards d’euros en 2022<sup>3</sup>.

Il y a donc là une détérioration de la situation financière du pays que seuls l’allongement de la durée du travail, la création concomitante d’emplois et la réindustrialisation du pays peuvent enrayer.

A plus long terme, nous préconisons de sortir de la zone euro afin de redonner à notre économie les moyens de son développement.

Nous savons en effet que la France qui était la cinquième puissance économique mondiale à la fin des trente glorieuses, a, du fait d’une croissance économique insuffisante, rétrogradé à la 7<sup>ème</sup> place. Son P.I.B., actuellement égal à 2 900 milliards d’euros, devrait se situer à plus de 5 000 milliards d’euros si elle n’avait pas adopté la monnaie unique. Son taux de croissance annuel, qui oscille entre 1,50% et 2,50 %, devrait atteindre les 5 % pour sortir de la spirale de la dette. Le PIB par tête est actuellement de 51 800 euros<sup>4</sup>, ce qui nous place à la 26<sup>ème</sup> place dans le monde, derrière le Royaume-Uni. En 1980, nous étions à la 6<sup>ème</sup> place, en 1994, à la 13<sup>ème</sup> place, en 2004, à la 17<sup>ème</sup> place et, en 2017, à la 26<sup>ème</sup> place. La dégradation de notre situation a donc été continue.

---

<sup>2</sup> Source : INSEE.

<sup>3</sup> Source : INSEE, 2024, *Tableau de bord de l’économie française*.

<sup>4</sup> Source : Banque mondiale.

Les parts de l'économie française dans le marché mondial sont passées de 5 à 3,5 %, et ce, pour quatre raisons : un positionnement sur le bas de gamme ; un taux de productivité insuffisant, passé de 3,4 % dans les années 80 à 1,5 % dans les années quatre-vingt-dix, dû à la réduction du temps de travail et à un niveau insuffisant de l'investissement ; un nombre excessif d'emplois qualifiés vacants qui limite son potentiel économique ; la politique d'optimisation fiscale des grandes entreprises qui exfiltrent leurs profits vers les pays de l'Union européenne où la pression fiscale est la plus faible (par exemple, l'Irlande)<sup>5</sup>.

La France a perdu environ deux millions d'emplois dans l'industrie depuis 2002, dont un quart entre 2008 et 2016, contre un million seulement pour l'ensemble de l'Union européenne. Entre 1974 et 2018, la France a perdu près de trois millions d'emplois. La part de l'industrie est passée dans le même laps de temps de 24 % à 10,3 % du nombre total d'emplois alors que la part de l'industrie dans le P.I.B. passait de plus de 25 % à 13,4 %<sup>6</sup>.

Nos parts de marché dans la zone euro ont concomitamment fléchi à 12,4 % en 2022<sup>7</sup>. Le secteur primaire ne représente plus que 2,2 % du P.I.B.

Au sein de la zone euro, la part de la France dans la valeur ajoutée de l'industrie a diminué, passant de 17,8 % en 2000 à 14,1 % en 2019<sup>8</sup>.

Nous savons aussi que les recettes fiscales du budget de l'État (312 milliards d'euros) sont nettement insuffisantes par rapport aux dépenses (453 milliards d'euros). Pourtant, réduire celles-ci sans augmenter les autres composantes de la demande globale risquerait d'entraîner une récession. Il faut donc travailler pour l'exportation en augmentant les exportations pour une valeur supérieure ou égale au montant de la réduction des dépenses publiques.

Travailler davantage pour l'exportation aurait en effet trois avantages : la diminution du *chômage* toutes choses égales par ailleurs ; et, surtout, la diminution du *déficit commercial* (à condition que la production exportée supplémentaire ne soit pas trop riche en produits importés). Les effets seraient donc bénéfiques non seulement pour les *déficits publics* – qui diminueraient – mais aussi pour notre balance commerciale, qui accusait, en ce qui concerne les seules marchandises<sup>9</sup>, un déficit annuel de 190 milliards d'euros en 2022 et de 130 milliards d'euros en 2023<sup>10</sup>. Rappelons que les exportations ne représentent actuellement moins de 35 % de notre P.I.B. alors que les exportations allemandes représentent près de 51 % du P.I.B. de l'Allemagne<sup>11</sup>.

Mais, travailler davantage pour l'exportation ne peut se faire que par deux moyens :

---

<sup>5</sup> Cf. en ce sens, pour cette quatrième cause, France Stratégie, novembre 2020, « Les politiques industrielles en France – Évolutions et comparaisons internationales », p. 51.

<sup>6</sup> Source : *Ibidem*, p. 44.

<sup>7</sup> Source : Rexecode, janvier 2023, <http://www.rexecode.fr/public/Indicateurs-et-Graphiques/Competitivite-l-observatoire/Bilan-de-la-competitivite-francaise>.

<sup>8</sup> Source : France Stratégie, novembre 2020, « Les politiques industrielles en France – Évolutions et comparaisons internationales », p. 50.

<sup>9</sup> Le tourisme étranger en France, qui constitue des exportations de services, ramène ce solde à – 50 milliards d'euros (Source : INSEE).

<sup>10</sup> Source : Vie publique, 6 février 2024, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/292896-balance-commerciale-2023-reduction-conjoncturelle-du-deficit>. Le pic de 2022 est dû à l'envolée momentanée des prix de l'énergie.

<sup>11</sup> Source : Banque mondiale, 2022.



- Soit en abaissant les salaires et la protection sociale. C'est la solution qu'ont choisie les gouvernements allemands depuis la réforme du marché du travail initiée par le chancelier Schröder.

- Soit en laissant se déprécier le taux de change de notre monnaie. Mais cette dernière solution ne sera pleinement efficace que si notre monnaie se déprécie aussi vis-à-vis de l'Allemagne, car ce pays représente 60 % de notre commerce extérieur.

On ne peut pas abolir par un trait de plume (celui des traités européens que la France a malencontreusement signés) les droits nationaux qu'un peuple a acquis au cours des siècles. Or, les traités européens, signés par des dirigeants impécunieux, briment les droits du peuple français. La dette publique, qui aurait été plus aisément remboursable par la dépréciation de notre monnaie nationale, ne pourra être remboursée que par une dégradation considérable du niveau de vie des Français et de leur protection sociale. Réforme des retraites et de la fonction publique, abolition des statuts de fonctionnaires ou d'agents de l'État (SNCF), privatisation des services publics de l'État – dont il est pourtant prouvé, par les expériences étrangères comme par la théorie économique, qu'elle est contreproductive pour les populations comme pour la qualité du service rendu – sont les conséquences directes de cette faillite de la France, à la fois financière et industrielle, largement due aux traités européens. Ces réformes vont dans le sens d'une plus grande précarité de la population française, d'une baisse de son niveau de vie et d'une détérioration importante de ses droits sociaux. De surcroît, elles priveront notre économie nationale des stabilisateurs automatiques qui, depuis la Seconde Guerre mondiale et la mise en œuvre du programme du Conseil National de la Résistance, ont protégé le peuple français des secousses économiques et des crises financières extérieures.

Il en résulte que le retour à notre monnaie nationale serait, une fois la dette auprès des créanciers étrangers remboursée, la meilleure solution pour notre pays.

Comme cela ne peut être envisagé à court terme, l'idéal serait, dans un premier temps, que l'Allemagne, et les pays à économie forte (comme les Pays-Bas), sortent de la zone euro et reviennent à leur monnaie nationale. Ainsi, la dépréciation de l'euro vis-à-vis du nouveau deutschemark et du nouveau florin permettrait-elle à des États comme le nôtre – dont la dette est détenue à 60 % par des étrangers – de rembourser plus aisément nos créanciers. Mais nous ne maîtrisons pas la volonté nationale du peuple allemand et de son gouvernement et il ne s'agit là que d'une analyse de notre part.

Bien sûr, la logique voudrait que les pays à succès de la zone euro subventionnent massivement et éternellement les pays faibles de la zone euro. Mais, compte tenu de ce que nous avons déjà expliqué (la construction européenne n'a été un moyen pour les États partenaires de la France – notamment l'Allemagne – de défendre leurs intérêts nationaux), cela n'a aucune chance d'arriver.

En revanche, une autre piste serait, dans un premier temps, de diviser la zone euro en deux parties (donc avec deux monnaies uniques distinctes, un euro-A et un euro-B) : une zone euro à monnaie faible (euro-B), qui regrouperait les pays du sud et la France, et une zone euro à monnaie forte (euro-A), qui accueillerait l'Allemagne et les pays à économie forte. Un tel accord entre les États de la zone euro permettrait de concilier ceux qui, parmi les partisans de la construction européenne, préconisent, au nom de cette construction, le maintien de l'euro tel qu'il est et ceux qui pensent que l'idée de monnaie unique risque de ruiner, à terme, l'idée européenne. Simultanément, il satisferait les contempteurs – dont nous sommes – de la construction européenne et de la monnaie unique en préservant à court terme, et à condition de faire l'effort de rembourser la dette, les intérêts nationaux des pays comme le nôtre. Ensuite, une fois leur dette auprès des créanciers étrangers remboursée, les peuples de la zone euro faible

choisiraient de revenir à leur monnaie nationale ou de réintégrer la zone euro-A, qui redeviendrait *de facto* la zone euro unifiée.

### ***8<sup>ème</sup> défi : la paix en Europe et l'indépendance nationale de la France***

La paix sur notre continent n'est pas la conséquence de la construction européenne. C'est au contraire la construction européenne qui est la conséquence de la paix. La paix a été obtenue par l'écrasement militaire de l'Allemagne nazie par une coalition d'États souverains et indépendants, dont la France Libre du général de Gaulle. Toute autre vision est, à cet égard, une falsification de l'histoire. De même, ce n'est pas la paix qui provoque la prospérité, mais la misère qui provoque la guerre. Or, force est de constater que les orientations de politique économique de l'Union européenne ont conduit notre pays dans l'impasse et appauvri notre peuple.

Les dérives fonctionnelles actuelles de l'Union européenne, qui proviennent des clauses mêmes des traités qui la fondent, conduisent à nouveau notre continent à subir la domination allemande. A cet égard, le récent traité d'Aix-la-Chapelle, qui consiste à donner, à terme, notre siège de membre permanent au conseil de sécurité à l'Union européenne, nous apparaît comme participant d'un acte de haute trahison tant l'Union européenne est, en réalité, aux mains de l'Allemagne. Il ne faut pas oublier que la construction européenne n'a jamais été conçue par nos partenaires comme la construction d'un État-nation. Ce n'est qu'en France que cette lubie d'un État-nation européen est née (Victor Hugo), s'est développée (Jean Monnet) et fleurit aujourd'hui (Emmanuel Macron) dans les rêves fous de la majorité présidentielle et parlementaire actuellement au pouvoir. Ainsi, l'Union européenne n'a été comprise et acceptée par l'Allemagne fédérale que comme le moyen de revenir dans le jeu diplomatique après la catastrophe du nazisme et de parvenir à la réunification de la nation allemande sous son égide. L'euro n'a été accepté par les industriels allemands que comme un moyen de conquérir les marchés extérieurs et par le gouvernement allemand que comme contrepartie – imposée par la France de François Mitterrand – à la réunification allemande. Les avancées en matière de défense européenne et de politique étrangère commune n'ont été acceptées par l'Allemagne que comme un moyen de sortir de son impuissance internationale consécutive à la défaite militaire du troisième Reich.

La guerre en Ukraine a, depuis, relancé le débat sur l'appartenance de la France à l'OTAN. Récemment, les États-Unis ont sommé les pays européens membres de l'OTAN – dont la France – de livrer, à leurs frais, des armes à l'Ukraine. La France, autrefois indépendante et puissance d'équilibre entre les deux blocs (États-Unis et URSS), redevient otage de l'un des deux camps. Notre pays glisse ainsi vers la belligérance imposée, contraire à ses intérêts (et d'ailleurs aussi à ses capacités budgétaires en matière militaire). Cette situation est le résultat de l'abandon par notre pays de la position de neutralité adoptée par le général de Gaulle à partir de 1966 depuis que le président Nicolas Sarkozy a acté définitivement, en 2009, la réintégration de la France dans le commandement militaire unifié de l'OTAN. Ainsi, ce conflit, qui est en réalité un conflit majeur larvé, par l'intermédiaire de l'Ukraine, entre l'OTAN – contrôlée par les Américains – et la Russie, marque l'enlèvement de notre pays dans une position qui n'est conforme ni à ses intérêts, ni à la tradition diplomatique qui est la sienne depuis François 1<sup>er</sup>. La France doit revenir à la politique du général de Gaulle et adopter une position de neutralité entre les deux belligérants en prônant une solution diplomatique de sécurité collective qui garantisse, dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la sauvegarde des intérêts stratégiques de la Russie et la préservation de la liberté et la souveraineté du peuple ukrainien.

Le thème de l'immigration n'a pas été évoqué (hormis la question de l'aide médicale d'État) et l'on peut s'en étonner. C'est que l'immigration contemporaine n'est pas un défi technique pouvant être résolu par des mesures immédiates, mais un problème structurel important, qui concerne d'ailleurs toutes les sociétés européennes et dont les ramifications économiques, sociales, culturelles variées nécessitent des solutions complexes à un triple niveau, national, européen et mondial. On ne peut donc raisonnablement le traiter dans une note de conjoncture politique.

***Hervé Beaudin,***  
***le 24 juin 2024***